

**REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ**  
**et CRÉATION D'UNE USINE À SITES**

**CAHIER DES CHARGES**



**Communauté de Communes  
de la Région d'Audruicq**

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>OBJET :</b>	4
<b>2.</b>	<b>SITUATION – CONSTAT :</b>	4
<b>3.</b>	<b>CIBLES :</b>	4
<b>4.</b>	<b>ENJEUX :</b>	5
<b>5.</b>	<b>OBJECTIFS :</b>	5
	• <b>Faciliter l'accès à l'information</b>	5
	• <b>Développer les compétences de l'intercommunalité</b>	5
	• <b>Valoriser les projets et réalisations communautaires</b>	5
	• <b>Valoriser les événements et animations intercommunales</b>	5
	• <b>Faciliter les démarches des usagers</b>	5
	• <b>Assurer la promotion du territoire</b>	6
<b>6.</b>	<b>FONCTIONNALITES REQUISES</b>	6
	• <b>Page d'accueil</b>	6
	• <b>Actualités</b>	6
	• <b>Agenda</b>	6
	• <b>Cartographie</b>	6
	• <b>Annuaire</b>	7
	• <b>Médiathèque</b>	7
	• <b>Publications</b>	7
	• <b>Gestion des formulaires et sondages</b>	7
	• <b>Un moteur de recherche performant</b>	8
	• <b>Alertes, informations importantes</b>	8
	• <b>Raccourcis vers les réseaux sociaux</b>	8
	• <b>Newsletter</b>	8
	• <b>Sites périphériques</b>	8
	• <b>Statistiques</b>	8
	• <b>Intégration de logiciels métier</b>	8
	• <b>Accès sécurisé</b>	9
	• <b>Présentation des communes</b>	12
	• <b>Traduction et multilinguisme</b>	12
	• <b>Météo</b>	12

<b>7. ASPECTS TECHNIQUES :</b>	12
• <b>Arborescence :</b>	13
• <b>Workflow de validation</b>	13
• <b>Contenus</b>	13
• <b>Administration et gestion du site :</b>	13
• <b>Charte graphique et ergonomie :</b>	14
• <b>Accessibilité et RGPD :</b>	14
• <b>Responsive web design</b>	14
• <b>Compatibilité des navigateurs</b>	14
• <b>Formation</b>	15
• <b>Tests, recette et garantie</b>	15
• <b>Hébergement</b>	15
• <b>Support et maintenance</b>	16
• <b>Propriété et portabilité</b>	16

## **1. OBJET :**

Ce cahier des charges a pour objet la refonte, l'hébergement et la maintenance du site Internet de la communauté de communes de la Région d'Audruicq et la création d'une usine à sites afin de proposer aux communes l'acquisition de leur propre site Internet. Cette démarche constitue une rupture complète avec le site existant ([www.ccra.fr](http://www.ccra.fr)) afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de communication digitale et de site internet pour les intercommunalités.

## **2. SITUATION – CONSTAT :**

La Région d'Audruicq allie tradition, modernité, dynamisme et art de vivre. Le territoire dispose de nombreux atouts :

- Des axes routiers structurants ;
- Une proximité avec les grandes villes (au carrefour de 3 grandes villes Calais, Dunkerque, Saint-Omer) ;
- Un riche tissu de commerces de proximité ;
- Un patrimoine culturel et touristique ;
- Une diversité de services adaptés à chaque âge ;

Les compétences de la communauté de communes de la région d'Audruicq sont l'aménagement de l'espace, les actions de développement économique, la gestion des eaux et la prévention des inondations (GEMAPI) et la collecte et le traitement des déchets ménagers mais aussi des compétences d'ordre culturel, environnemental ou corrélées à la politique du logement et du cadre de vie, à l'aménagement de la voirie ou encore à l'action sociale d'intérêt communautaire.

Le site actuel, développé sous le CMS Open Source Infolive a été mis en ligne en 2018 et ne correspond plus aux besoins et attentes de l'intercommunalité et de ses usagers. La communauté de communes se doit de proposer un site adapté aux évolutions technologiques et conforme aux derniers usages du web. Il devra entrer en cohérence avec les exigences actuelles de la communication digitale et celles de la communauté de communes pour placer l'usager au cœur du dispositif et en privilégiant l'expérience utilisateur.

## **3. CIBLES :**

Les cibles visées sont :

- Cible 1 : les habitants des 15 communes du territoire ;
- Cible 2 : les investisseurs potentiels et nouveaux arrivants ;
- Cible 3 : les élus communautaires et les mairies du territoire ;
- Cible 4 : les artisans, commerçants, les associations
- Cible 5 : les touristes ;
- Cible 6 : les usagers des territoires extérieurs.

#### **4. ENJEUX :**

La communauté de communes souhaite se doter d'un nouveau site Internet plus attractif, moderne et dynamique correspondant aux cibles et objectifs. Le nouveau site internet représente la première étape d'une démarche globale.

#### **5. OBJECTIFS :**

Le site internet sera la vitrine digitale et interactive du territoire. Il devra donc être innovant, attractif, esthétique, ergonomique, intuitif, évolutif et multifonctionnel.

Les principaux objectifs assignés au nouveau site de la communauté de communes sont :

- **Faciliter l'accès à l'information**

Le site doit concerner tous les acteurs du territoire et regrouper l'ensemble des informations du territoire. Cette centralisation des informations doit permettre à la collectivité de gagner en visibilité et lisibilité auprès des habitants, des élus, des entreprises et des partenaires locaux.

- **Développer les compétences de l'intercommunalité**

Le nouveau site internet devra mettre en avant les compétences de l'intercommunalité afin de proposer un regard global sur la structure, ses missions, ses enjeux et ses projets.

- **Valoriser les projets et réalisations communautaires**

Dans un souci d'information en continue et en temps réel, le site permettra de relayer et mettre en avant les projets et réalisations du territoire (actions en faveur de l'environnement, travaux sur le territoire, services à la population, ...).

- **Valoriser les événements et animations intercommunales**

- **Faciliter les démarches des usagers**

L'espace « démarches » sera une interface qui permettra d'effectuer toutes les démarches utiles, de faciliter les échanges entre les usagers et les services compétents (exemples : prise de rendez-vous avec le Relais Petite Enfance, demande de composteurs, démarches concernant le service Eau et Assainissement...), de payer en ligne (optionnel).

- **Être une banque d'information « ressources »**

Le nouveau site Internet devra intégrer un espace Ressources, banque de données évolutive pour les différents services. Cet espace se distinguera graphiquement. Les visiteurs vivront une expérience de visite à travers cet espace particulier et devront être en capacité de catégoriser et cibler leur recherche (données Patrimoine, Petite Enfance...).

- **Assurer la promotion du territoire**

Le site Internet devra refléter l'attractivité touristique et économique du territoire dans le but d'attirer des touristes, de nouveaux habitants, des investisseurs extérieurs et des partenaires potentiels (institutionnels, entreprises). Bien que le site Internet de l'OTCI (<https://www.tourismeaudruicq-oyeplage.fr/>) soit la vitrine du territoire, le site de la CCRA se devra d'être complémentaire.

## 6. FONCTIONNALITES REQUISES

La liste détaillée ci-dessous est non exhaustive. Le candidat proposera d'autres fonctionnalités qu'il jugera propices au développement du projet.

- **Page d'accueil**

La page d'accueil du nouveau site Internet devra contenir un bloc d'accès rapides (6 minimum). Elle comportera à minima une carte interactive du territoire, les actualités, un agenda... Le prestataire sera force de proposition concernant l'arborescence et l'ergonomie de cette page d'accueil.

- **Actualités**

Le prestataire devra proposer graphiquement une hiérarchisation des actualités en fonction de leur importance. L'usager pourra accéder aux informations complémentaires en cliquant directement sur le visuel de l'actualité concernée. Chaque page du site pourra être partagée sur les réseaux sociaux et sur des écrans interactifs. Elle devra également être imprimable. Pour éviter une double saisie, un article pourra ou non apparaître en actualité sur la page d'accueil avec une option de fin de publication.

- **Agenda**

Le prestataire devra proposer une solution d'agenda dynamique dans lequel seront intégrés facilement l'ensemble des évènements de la communauté de communes et/ou des communes de l'intercommunalité. L'utilisation de photos, de vidéos et de podcasts est indispensable pour le fonctionnement de l'agenda.

Les usagers pourront avoir la possibilité d'appliquer des filtres pour affiner leur recherche en fonction de leurs attentes et leurs envies. En cliquant sur l'évènement, le détail de la manifestation apparaîtra. L'agenda sera aussi le lien d'accès pour les agendas culturels téléchargeables. L'agenda sera disponible dès la page d'accueil du nouveau site internet.

- **Cartographie**

Afin de localiser et visualiser les bâtiments publics ou pour localiser des événements ou informations pratiques, une carte interactive (de type openstreetmap) de la communauté de communes sera mise en place. Le territoire de chaque commune y sera présenté.

Il sera possible d'intégrer des cartes dans les pages du site avec la possibilité de zoom au niveau des rues principales et de positionner sur ces cartes les structures à visualiser à partir d'icônes par famille d'équipements. Les usagers pourront appliquer des filtres pour faciliter leur recherche.

Il devra également être possible d'intégrer une cartographie générale des 15 communes du territoire déclinant sur leurs informations générales.

- **Annuaire**

Le prestataire proposera un module d'annuaires. Ces annuaires (exemples : communes, services...) regrouperont les données avec un classement par domaine et sous-domaine d'activité. Un moteur de recherche permettra des requêtes multicritères et une géolocalisation des résultats. Les annuaires permettront de générer des fiches synthétiques (exemples : commune, équipement).

- **Médiathèque**

L'ensemble des fichiers et des médias devra pouvoir être géré au sein d'un module centralisé de type médiathèque. Le module devra disposer des fonctionnalités classiques de traitement manuel et automatique des images (optimisation et recadrage) et de gestion des droits et légendes. Il permettra d'insérer en toute simplicité du contenu multimédia dans les pages du site (vidéo YouTube,...) ainsi que des galeries d'images ou encore des posts (Facebook) en provenance de sources externes. Le poids des documents ne devra pas être un frein à la publication. Aussi, il est attendu que la solution gère de manière automatique les contraintes de poids et de taille tout en conservant une qualité d'affichage optimale. Les fichiers de la médiathèque devront pouvoir être exploitables sous différents formats (PDF, PNG, JPG, MP4...)

- **Publications**

Cet espace proposé sous forme de kiosque regroupera les publications communautaires éditées par la communauté de communes qui seront consultables en ligne ou téléchargeables (journal communautaire, brochures...)

- **Gestion des formulaires et sondages**

Afin d'être autonome dans la fabrication de ses propres formulaires, la solution devra proposer un moteur de formulaires particulièrement performant. Ce module accessible via l'administration doit permettre la création de formulaires à mettre en ligne sur le site (ex. envoi de mail, formulaire administratif, signalement d'incidents, enquêtes, sondages, inscriptions, prise de rendez-vous...)

Les demandes, inscriptions ou réservations doivent pouvoir être envoyées par email à l'agent concerné et enregistrées dans un fichier pour éviter toute saisie supplémentaire par les services.

Un système de gestion doit accompagner la fabrication des formulaires (réponse automatisée, messages d'erreurs en cas de formulaires mal remplis, etc...). La création de formulaires doit être entièrement paramétrable. Le nombre et le format des champs de saisie sont illimités (champs textes, cases à cocher, etc.). Le générateur de formulaire doit aussi permettre l'ajout d'une ou plusieurs pièces jointes (format texte, PNG, PDF, JPG...).

Les données saisies au travers de ces formulaires devront pouvoir être exportables et imprimables facilement. Les formulaires créés devront répondre aux normes RGPD.

- **Un moteur de recherche performant**

Le moteur de recherche du site est un élément essentiel. Il devra être particulièrement performant. Le prestataire détaillera les fonctionnalités du moteur de recherche proposé dans sa solution.

- **Alertes, informations importantes**

Possibilité de faire apparaître un contenu (texte, image, vidéo, ...) en surimpression d'une page (de type pop-up) pour renforcer la communication d'alertes (alertes, difficulté de collecte, travaux, avis de tempête, fermeture d'un équipement, événement important...).

- **Raccourcis vers les réseaux sociaux**

Le prestataire proposera un module afin de rendre visible nos réseaux sociaux sur le site de la communauté de communes et de partager facilement les contenus du site sur nos réseaux sociaux. Nos réseaux sociaux seront accessibles directement depuis la page d'accueil du nouveau site Internet. À ce jour, l'intercommunalité dispose de plusieurs réseaux sociaux : Facebook ; LinkedIn ; Youtube, Ma Mairie en Poche, Instagram...

- **Newsletter**

Les usagers auront la possibilité de s'inscrire à la newsletter. Le module de newsletter devra permettre l'élaboration automatique d'une lettre par sélection d'informations du site (actualités, agenda, projets...) et l'envoi périodique vers les abonnés pour les tenir informés de l'actualité et des principales initiatives de la communauté de communes. La création d'autres newsletters thématiques devra être envisageable.

- **Panneaux d'information (module optionnel)**

Comme pour les réseaux sociaux, le prestataire proposera un module permettant d'afficher sur les écrans d'information extérieurs les contenus du site afin de rendre visible l'information aux usagers.

- **Sites périphériques**

Comme précisé dans les enjeux et objectifs, la solution retenue devra permettre la création de sites périphériques (déploiement d'un site Internet pour un nouvel équipement communautaire par exemple et pour les communes du territoire). Ces sites devront pouvoir être créés facilement. Ils seront accessibles depuis la page d'accueil du site internet de la communauté de communes.

- **Statistiques**

Un module de statistiques doit être intégré au site. Cet outil doit être capable de fournir quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement et annuellement un bilan de l'activité du site (provenance, comportement des visiteurs, équipement utilisé, détail par page, taux de rebond, tendances, comparatifs...). Ces statistiques devront être facilement exportables et exploitables.

- **Intégration de logiciels métier**

La communauté de communes doit être en capacité de proposer des téléservices et démarches en lignes, certaines d'entre elles devront pouvoir être interfacées avec les logiciels métier de la Communauté de Communes (paiement, factures, portail familles, France Connect...).

Aussi, le prestataire devra démontrer ses capacités à proposer une solution pour favoriser la dématérialisation des démarches (formulaires, possibilité de joindre des pièces justificatives, sécurisation et stockage des données, création d'un espace personnel, ...) ainsi que son expertise à interconnecter le nouveau site Internet avec les logiciels de la communauté de communes.

- **Accès sécurisé**

Le nouveau site Internet offrira la possibilité de développer des accès sécurisés de type Extranet ou Intranet. En ce sens, le développement d'un Intranet et d'un Extranet se fera en même temps que le déploiement du site Internet initial et devra respecter les fonctionnalités, design, ergonomie et contraintes techniques du site de la CCRA.

➤ **L'Extranet sera le lieu de référence pour les élus :**

Il devra permettre de faciliter l'accès aux documents institutionnels, centraliser les informations utiles à la prise de décision, fluidifier les échanges entre les élus et les services et renforcer la transparence et la traçabilité des actions.

**Périmètre fonctionnel :**

L'Extranet devra être accessible depuis un navigateur web standard sur ordinateur, tablette, Chromebook, smartphone. Il nécessitera une authentification sécurisée par identifiant et mot de passe.

**Espace documentaire :**

L'Extranet permettra le dépôt et la consultation de documents (Pdf, docx, xlsx, pptx, jpg, MP4...), le classement par thématique, commission, date...et l'exploration par un moteur de recherche performant.

**Agenda et réunions :**

L'Extranet devra contenir un calendrier des réunions et des événements intercommunaux ; la possibilité d'accéder rapidement aux convocations et ordres au jour des bureaux, conseils, réunions et commissions, ainsi qu'aux compte rendus et procès-verbaux.

**Communication interne**

Un fil d'actualités, en lien avec celui du site Internet de la CCRA, devra être mis en place. Et toujours dans l'optique de facilité l'accès à l'information, des notifications par email ou par SMS permettront de signaler aux élus l'ajouts de documents au sein de l'Extranet .

➤ **L'Intranet sera le lieu de référence pour les agents :**

Cet outil collaboratif aura pour objectifs de fluidifier la transmission d'information et le partage de documents, d'améliorer la cohésion, de centraliser l'information. Il permettra de présenter et contacter facilement les agents, services et directeurs.

**Périmètre fonctionnel**

L’Intranet devra être accessible depuis un navigateur web standard sur ordinateur, tablette, Chromebook, smartphone. Il nécessitera une authentification sécurisée par identifiant et mot de passe. Tous les agents intercommunaux, titulaires et contractuels, seront concernés soit 70 personnes (nombre évolutif).

## Communication interne

-***Un fil d’actualités***, en lien avec celui du site Internet de la CCRA, devra être mis en place avec possibilité de rajouter des actualités spécifiques aux agents. Et toujours dans l’optique de facilité l’accès à l’information, des notifications par email ou par SMS permettront de signaler aux agents l’ajouts de documents au sein de l’Intranet.

-***Un agenda des manifestations***, en lien avec le site Internet de la CCRA, devra être mis en place.

-***Un module de création de newsletters*** devra intégrer un éditeur pour la mise en page, la gestion des contenus (texte, images, liens), la segmentation des listes de diffusion, la programmation des envois, le suivi statistique (taux d’ouverture, clics, désabonnements).

## Des outils collaboratifs :

-***Outil de discussions personnalisables*** (chat) : il devra offrir une messagerie instantanée intégrée, avec paramétrage des canaux, gestion des droits d'accès, personnalisation de l'interface et archivage des échanges, administrable depuis le back-office.

-***Outil de communication massive ou ciblées (mails, sms)*** : il devra permettre l'envoi de messages groupés ou individualisés, avec gestion des listes de destinataires, segmentation par profils, programmation des campagnes et suivi statistique des envois, administrable depuis le back-office.

-***Annuaire interactif*** (photo, fonction, localisation, téléphone fixe et/ou portable, mail...) : il devra permettre la consultation et la recherche dynamique de contacts, avec filtres personnalisables, mise à jour en temps réel des informations. L’annuaire devra également être pleinement intégrable à l’Extranet.

-***Organigramme interactif*** : il devra permettre la visualisation dynamique de la structure hiérarchique, avec fonctions de zoom et de navigation, mise à jour en temps réel des données avec l’annuaire interactif, recherche par nom, fonction, service... L’organigramme devra également être pleinement intégrable à l’Extranet.

-***Calendrier partagé*** : il devra contenir les réunions et les événements intercommunaux ainsi que la possibilité d'accéder rapidement aux documents (pdf, word, excel, power point, jpg...).

-***Module de gestion de projet*** : devra permettre la création et le pilotage de projets, avec définition des objectifs, attribution des tâches, gestion des ressources et des délais, suivi d'avancement au moyen de tableaux de bord, notifications automatiques. Il offrira également la possibilité à un utilisateur identifié, partenaire de la collectivité, d'accéder à cet espace tout en étant restreint dans l'accès aux autres rubriques du site (optionnel).

**-Module de réservation** : il devra permettre la gestion et la planification en ligne des ressources (salles, matériels, véhicules...), avec affichage des disponibilités en temps réel, ainsi qu'un système de calendrier partagé facilitant la coordination entre les utilisateurs. Des notifications automatiques seront générées pour confirmer une réservation, rappeler une échéance ou signaler une annulation.

Le module intégrera également un système de liste d'attente : en cas de désistement, les agents inscrits sur cette liste recevront automatiquement une alerte leur permettant de réserver la ressource devenue disponible.

Le module permettra également à un utilisateur identifié, partenaire de la collectivité, d'effectuer des réservations en ligne tout en étant restreint dans l'accès aux autres rubriques du site (optionnel).

**-Espace documentaire** : il devra permettre le stockage, le classement et la recherche de documents (Pdf, docx, xlsx, pptx, jpg, MP4...), avec gestion des droits d'accès, indexation pour une recherche rapide, notifications de mise à jour.

**FAQ** : le module de FAQ devra permettre la création, l'organisation et la consultation de questions/réponses récurrentes, avec moteur de recherche intégré, catégorisation par thématiques, mise à jour en temps réel des contenus.

### Gestionnaire de document et moteur de recherche

Le module de gestionnaire de documents devra permettre le stockage, le classement et la recherche de fichiers, avec gestion des droits d'accès, versionnage et historisation des modifications, coédition en ligne, indexation pour une recherche rapide, notifications de mise à jour et administration complète depuis le back-office. Le module devra également permettre d'intégrer les documents à l'Extranet.

Le moteur de recherche permettre l'indexation et la recherche rapide de contenus (documents, actualités, espaces, utilisateurs), avec filtres avancés, suggestions automatiques, gestion des droits d'accès, mise à jour en temps réel des résultats.

### Accès rapides

L'Intranet devra permettre d'accéder rapidement aux applications métier (espace agents de JVS), aux offres de formation, d'offres d'emploi, de stage, aux réseaux sociaux de la collectivité.

### Tableau de bord d'utilisation

Le module de tableau de bord d'utilisation devra permettre le suivi et l'analyse des activités sur l'Intranet, avec indicateurs clés (connexions, pages consultées, documents téléchargés, demandes traitées), visualisation graphique des données, filtres personnalisables, export des rapports et administration complète depuis le back-office.

Des notifications permettront d'informer les utilisateurs des modifications ou changements apportés dans leur espace. Un système de case à cocher dans le back-office permettra au webmaster de déclencher des notifications ciblées. Le nombre d'espaces réservés sera illimité (élus, presse...).

L'administration de l'ensemble de l'Intranet sera réalisable depuis le back-office.

- **Présentation des communes**

En parallèle de la présentation de la communauté de communes, les 15 communes devront disposer d'un espace de présentation (chaque présentation de commune sera identique). Une rubrique sera dédiée à la présentation de 15 communes, préalablement cartographiées de manière interactive.

- **Traduction et multilinguisme**

Les utilisateurs pourront, à partir de la page d'accueil, accéder à des versions du site en anglais et en néerlandais.

- **Météo (optionnel)**

Présence d'un module météo en page d'accueil.

## **7. ASPECTS TECHNIQUES :**

Dans un objectif de réduction des coûts et pour garantir la pérennité et l'évolutivité de la solution technique proposée, cette dernière doit reposer sur l'intégration de composants logiciels existants et développés en code ouvert par une communauté active de développeurs. Pour répondre à l'ensemble de ses besoins, la communauté de communes estime en effet préférable de s'orienter vers la mise en place d'un système de gestion de contenu (CMS) open source.

Dans sa réponse, le candidat argumentera le choix de son CMS (ainsi que ses parts pris techniques) et indiquera des exemples de réalisation similaires avec ce CMS.

Le CMS proposé devra notamment permettre :

- Une publication simple et rapide des contenus, notamment en situation de mobilité ;
- Une catégorisation fine et pertinente des contenus ;
- L'intégration facile de futurs modules devenus nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins (paiement en ligne, intranet, extranet...) ;
- Une gestion pointue des contenus afin de pouvoir les ranger dans une arborescence dynamique (modifiable facilement par la communauté de communes) ;
- Une interopérabilité facilitée avec les logiciels métiers de la communauté de communes ;
- L'intégralité du site sera accessible en https ;
- Une publication aisée sur la plupart des terminaux connectés (responsive design, mobile first) ;
- Une vitesse d'affichage optimale ;
- Un affichage optimisé sur la plupart des navigateurs de dernière génération.

La communauté de communes sera particulièrement attentive sur le niveau de sécurité du CMS proposé par le candidat. Le CMS proposé doit permettre un accès depuis une interface web sécurisée, il doit permettre une gestion simple mais fine des accès (création, modification, suppression). Cette gestion doit permettre la délivrance d'accès très ciblés, permanents ou temporaires.

- **Arborescence**

La CCRA s'engage à être force de proposition quant à l'arborescence pour le nouveau site internet mais souhaite s'appuyer sur l'expertise du prestataire pour la concevoir de manière efficiente.

La gestion de l'arborescence doit ensuite permettre de personnaliser la structure d'organisation des contenus du site en toute autonomie. L'équipe de la communauté de communes et des communes adhérentes au projet devra pouvoir facilement créer, renommer, déplacer les rubriques et les sous-rubriques directement via le back-office, sans contraintes particulières (nombre de rubriques, niveaux...).

La gestion de l'arborescence générera automatiquement un « sitemap » en XML pour que les robots des moteurs de recherche trouvent aisément les pages à indexer et un plan du site consultable par les utilisateurs.

- **Workflow de validation**

Un mécanisme simple devra être possible à un ou plusieurs niveaux de validation. Ce workflow pourra s'appliquer à des contenus saisis en back-office par un contributeur ou à des contenus saisis depuis le front-office du site internet.

- **Contenus**

L'ensemble des fonctionnalités du module de gestion des contenus a pour objectif de permettre, de manière simple, intuitive et efficace, l'utilisation, l'acquisition, l'organisation et la publication des contenus (création, validation, diffusion).

La gestion des contenus doit permettre de publier et d'indexer dynamiquement l'ensemble des contenus du site. Elle permet d'acquérir, de modifier et de supprimer des pages et de les associer à une ou plusieurs rubriques.

Les administrateurs doivent pouvoir gérer le cycle de vie et visualiser les différents états d'un contenu : brouillon / en attente de validation (publication) / publié / archivé / supprimé. Ils peuvent également programmer/déprogrammer la publication.

Tous les contenus du site devront pouvoir être catégorisés dans une ou plusieurs listes. Les pages doivent pouvoir être composées de différents blocs, organisables à volonté.

La communauté de communes attend du prestataire une proposition optionnelle relative à la fourniture du site « clé en main ». Les contenus seront préparés en lien avec les services. Si la proposition optionnelle n'est pas retenue, l'intégration des contenus initiaux sera prise en charge par la communauté de communes et par les communes pour leurs sites Internet.

- **Administration et gestion du site**

Le site internet devra être simple de gestion. Il devra être possible de déployer une gestion partielle de certaines pages bien spécifiques (exemple : gestion par les élus des pages dédiées aux communes).

- **Charte graphique et ergonomie**

Le prestataire sera chargé de concevoir une charte graphique et ergonomique du site. L'ergonomie devra être simple, conviviale et clairement orientée expérience utilisateur.

Dans le cadre de l'usine à sites, une vision graphique globale devra être créée afin d'identifier les communes adhérentes au projet et ainsi garder une identité graphique commune laissant libre choix aux communes d'harmoniser leur site Internet selon leur charte graphique et leur volonté.

- **Accessibilité et RGPD**

Le site doit répondre aux normes d'accessibilité présentées dans le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) visant à améliorer l'accessibilité des sites internet.

Le prestataire portera également une attention particulière au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et indiquera :

- Comment est gérée la conservation/modification/suppression des données personnelles ;
- Comment est gérée la demande d'état par un visiteur des données conservées sur le site internet ;
- La collecte de tous les traitements liés aux informations personnelles des internautes.

- **Responsive web design**

L'ensemble du site devra être accessible sur tous les supports, avec un soin particulier pour les smartphones et tablettes. La conception graphique devra être pensée "mobile first".

Le prestataire apportera un soin particulier à la conception du menu de navigation, de la cartographie, du moteur de recherche et de l'ergonomie en environnement mobile.

- **Compatibilité des navigateurs**

L'offre de contenus et services du site doit à minima être compatible avec :

- Les trois dernières versions des navigateurs les plus répandus : Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome et Safari ;
- Les trois dernières versions des systèmes d'exploitation Windows et Mac.

Il conviendra d'optimiser le site pour une visualisation confortable.

Le prestataire doit effectuer des tests de vérification avant mise en production du site et s'engage à corriger les éventuelles incompatibilités constatées en prenant les mesures nécessaires pour assurer un affichage optimal dans ces différents environnements.

- **Formation**

Pour garantir à la communauté de communes une autonomie totale de gestion du site, le prestataire se devra de former l'équipe de la communauté de communes en charge de l'animation du site.

Le marché, inclura également la formation, du personnel communal dont les communes ont adhéré au projet de refonte du site Internet (7 communes à ce jour. Certaines ne disposant pas de site Internet. Nombre de communes qui peut évoluer).

Le prestataire fournira également une formation papier (support PDF) pour former les administrateurs et contributeurs des services qui seront amenés à utiliser le site.

À l'issue de la formation, le prestataire apportera une assistance téléphonique aux administrateurs formés durant les heures ouvrables, et ce sur toute la durée de la collaboration.

Une assistance informatique réactive sera également primordiale pour le bon fonctionnement du projet.

- **Tests, recette et garantie**

Le prestataire retenu devra garantir des livraisons exemptes de tous dysfonctionnements. Il devra procéder à ses propres tests de conformité, de son côté la communauté de communes procédera à ses propres vérifications. Les communes de la CCRA réaliseront leurs vérifications.

Les recettes seront prononcées par la collectivité lorsque les livraisons seront déclarées comme conformes aux attentes.

Le prestataire doit garantir le site pendant une période de 12 mois à partir de la date de livraison en y apportant tous les correctifs nécessaires. La garantie du prestataire s'applique en cas de défaut de conception ou de fonctionnement anormal.

La communauté de communes sera particulièrement attentive aux délais et à la procédure mise en place par le prestataire pour traiter les dysfonctionnements constatés.

- **Hébergement**

Compte tenu des contraintes relatives à un hébergement professionnel, la communauté de communes a fait le choix de sous-traiter l'hébergement de son site. Aussi, le prestataire sera en charge d'assurer l'hébergement du site.

La communauté de communes sera particulièrement attentive à la solution d'hébergement proposée, elle attend du candidat un descriptif complet, notamment :

- La localisation géographique de son infrastructure d'hébergement (ou celle de son sous-traitant) ;
- Le détail de son infrastructure (serveurs, disponibilité, supervision, bande passante...) ;
- Les mesures prises en matière de stockage et de redondance des données ;
- Les dispositions mises en place en matière de sécurité (logiciels, matériels, locaux...) ;
- Les moyens humains et l'organisation mise en place pour assurer un hébergement 24/24 - 7/7.

**• Support et maintenance**

Le prestataire s'engage à répondre aux différentes interrogations de la communauté de communes et des communes.

Dans le cadre de son accompagnement, la communauté de communes attend du prestataire une formule d'assistance téléphonique accompagnée d'une formule pour traiter les demandes d'évolution.

**• Propriété et portabilité**

L'offre de prix comprend la cession de l'intégralité des droits au commanditaire. Le titulaire du marché cédera à la communauté de communes tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au développement du site internet, pour la durée de protection de la propriété intellectuelle, artistique, industrielle, sans limitation d'étendue ni de territoire, en ce compris les droits d'auteurs relatifs aux dits développements, à savoir droits d'utilisation, de reproduction, de modification, de traduction et d'adaptation. La CCRA pourra apporter au site tous les ajouts et modifications souhaitées sans autorisation du prestataire. La totalité des éléments graphiques de même que tout autre contenu créé, modifié et publié par le prestataire devra respecter cette règle, y compris lorsqu'il s'agit d'un contenu original. La solution proposée offrira la possibilité d'un export partiel ou total des données et métadonnées constitutives du site.

## **MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRES**

Le dossier de candidature à cet appel d'offres se composera :

- D'un mémoire technique
- D'une offre financière.

Les offres sont à **remettre avant le lundi 23 février 2026 à 17h** :

- par mail à [a.bonne@ccra.fr](mailto:a.bonne@ccra.fr)
- ou par courrier à l'attention de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, place du Général de Gaulle à Audruicq (62370).